
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2010

À une séance extraordinaire tenue le lundi 29 mars 2010, à 21 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 17 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Service de l'administration générale – Renouvellement du contrat d'assurance collective et évaluation de la faisabilité et de la rentabilité de mettre en place un régime d'autoassurance après entente avec les syndicats
- 3- Service de la trésorerie – Subrogation des prêts de la Ville de Québec en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour des dépenses de proximité à la suite de l'entente visant l'amélioration du fonctionnement de l'agglomération
- 4- Service de la trésorerie – Prise d'acte des quotes-parts appréhendées par la Ville et production des rapports financiers et leur éventuelle présentation au MAMROT
- 5- Service des ressources humaines – Nomination de deux ressources à temps partiel dans deux services et ajustement à certaines fonctions
- 6- Service des travaux publics – Réfection de la rue Pierre-Georges-Roy
- 7- Dossiers du Service des communications
- 8- Dossiers du Service du greffe
- 9- Dossiers du Service du développement économique
- 10- Dossiers du Service de la bibliothèque, des arts et de la culture
- 11- Dossiers du Service des loisirs
- 12- Dossiers du Service de l'urbanisme
- 13- Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-199 pour la mise en œuvre de l'aqueduc et des égouts au lac Saint-Augustin Nord sans expansion urbaine
- 14- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 15- Période d'intervention des membres du conseil
- 16- Clôture de la séance



1- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3133, point n^o 1, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mars 2010 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE ET ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DE METTRE EN PLACE UN RÉGIME D'AUTOASSURANCE APRÈS ENTENTE AVEC LES SYNDICATS
RÉSOLUTION N° RVSAD-2010-3134, point n° 2, séance extraordinaire du 29 mars 2010
RÉFÉRENCES : Rapport du Groupe financier AGA inc. de mars 2010; résolution no RVSAD-2010-3093, point no 9, séance extraordinaire du 15 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE les modalités discutées lors de la séance d'information du 23 mars 2010 et considérant la précédente résolution conditionnelle du 15 mars 2010 concernant ledit renouvellement des assurances collectives 2010-2011 à l'effet que la police d'assurance collective portant le numéro 59580 venait à échéance le 1^{er} avril 2010 et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures désirait la renouveler selon les modalités qui seront discutées avec M. Richard Paquin, conseiller AGA;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville ce 23 mars 2010. La présentation s'est avérée concluante sur le renouvellement de la police d'assurance mais également sur l'analyse de la faisabilité, de la rentabilité et de l'opportunité d'entrevoir la mise en œuvre d'un système d'autoassurance collective qui permettrait des économies appréhendées de près de 25 000 \$ annuellement à la Ville, soit 125 000 \$ et plus sur cinq ans, s'il en est;

CONSIDÉRANT QU'un tel processus d'autoassurance se fait en partenariat avec les syndicats. Le tout engendre une certaine émulation à bonifier, améliorer le programme d'assurance tout en réduisant ses coûts;

CONSIDÉRANT QU'un tel processus d'autoassurance requiert d'adhérer à un PSC (programme supplémentaire de chômage), ce qu'administre déjà la Ville depuis 2006. De plus, la Ville de Saint-Augustin, à l'instar de la Ville de Québec dont elle a hérité le principe, supporte déjà des invalidités et maladies pouvant aller jusqu'à 27 semaines à même ses crédits, sans aucun régime d'assurance si ce n'est le PSC;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'ils jugent opportun de les accepter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011 aux montants suivants taxes de 9 % incluses :

Directeurs et directeurs de service :	11 122,32 \$
Directeurs de divisions et contremaîtres :	25 731,37 \$
Fonctionnaires cols blancs :	26 272,51 \$
Employés manuels :	54 658,65 \$
Total :	117 784,85 \$

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin du Groupe financier AGA inc.;

QUE le conseil mandate le Groupe financier AGA afin de guider la Ville dans les meilleurs délais pour la mise en œuvre d'un processus d'autoassurance s'il appert que celui-ci s'avère avantageux, le tout conditionnellement à recevoir l'assentiment des cadres, salariés et syndicats en place sur démonstrations qu'il est avantageux d'agir ainsi.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- SERVICE DE LA TRÉSORERIE – SUBROGATION DES PRÊTS DE LA VILLE DE QUÉBEC EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES POUR DES DÉPENSES DE PROXIMITÉ À LA SUITE DE L'ENTENTE VISANT L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3135, point n^o 3, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE : Liste des emprunts envisagés

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures rembourse à la Ville de Québec, avec des frais de gestion et d'administration et selon des modalités qui s'éloignent des conditions, des prêts initiaux pour lesquels Québec agit en lieu et place de Saint-Augustin pour des emprunts visant des dépenses exclusivement dévolues à son territoire donc de proximité exclusive;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la trésorière et le directeur général à requérir de la Ville de Québec qu'elle consente à la subrogation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour les emprunts aux mêmes conditions et modalités qu'actuellement en vigueur relatives à des dépenses exclusives de la proximité et du territoire de Saint-Augustin;

De requérir que telles subrogations se fassent selon les mêmes modalités ou à des plus avantageuses afin que ne soit pas requise à nouveau l'autorisation du MAMROT;

De manière subsidiaire et à défaut de subrogation, consentir à ne payer que les coûts réels des emprunts précités à la Ville de Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- SERVICE DE LA TRÉSORERIE – PRISE D'ACTE DES QUOTES-PARTS APPRÉHENDÉES PAR LA VILLE ET PRODUCTION DES RAPPORTS FINANCIERS ET LEUR ÉVENTUELLE PRÉSENTATION AU MAMROT

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3136, point n^o 4, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE : Liste des quotes-parts payables par la Ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville a consenti avec le gouvernement du Québec et les élus de la Ville de Québec à être partie à une entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec et le processus du Rapport Mireault par lesquels devait être réglée la hausse importante des quotes-parts ainsi que leurs fluctuations rendant imprévisible et hasardeuse sa gestion municipale donc, par le fait même, le fonctionnement de l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré la signature de l'entente et sa mise en œuvre, la situation de l'incertitude des quotes-parts et de leur croissance importante, d'après les données de la Ville de Québec, a été majorée de plus de 21 % en 2010 alors que le budget de la Ville de Québec augmente de manière stable et prévisible de près de 6,7 % en 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

De prendre acte des données qui suivent afin de bien conscientiser l'importance et l'enjeu pour l'agglomération de Québec que chacune de ses composantes puissent évoluer dans un environnement prévisible et stable au niveau de l'indexation des coûts d'opération annuels. :

Description	QUOTE-PART TAXÉE DIRECTEMENT SUR LE COMPTE DES CITOYENS EN 2006	QUOTE-PART TAXÉE DIRECTEMENT SUR LE COMPTE DES CITOYENS EN 2007	PAIEMENTS EFFECTUÉS POUR LA QUOTE-PART EN 2008	PAIEMENTS EFFECTUÉS POUR LA QUOTE-PART EN 2009	PAIEMENTS EFFECTUÉS POUR LA QUOTE-PART EN 2010
Quote-part 2008 - 1 ^{er} versement			7 888 572 \$		
Quote-part 2008 - 2 ^e versement			3 309 735 \$		
Quote-part 2009 - 1 ^{er} versement				7 000 000 \$	
Quote-part 2009 - 2 ^e versement				4 680 698 \$	
Quote-part 2010 - 1 ^{er} versement					6 453 068 \$
	0 \$	0 \$	11 198 307 \$	11 680 698 \$	6 453 068 \$
La Ville de Québec a fait un compte à compte avec la redistribution du surplus d'agglomération (608 000 \$). Elle a appliqué la somme qu'elle devait à la Ville de Saint-Augustin contre la somme due de la quote-part en 2008.	0 \$	0 \$	608 000 \$	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$	11 806 307 \$	11 680 698 \$	6 453 068 \$
Quote-part calculée selon l'entente d'agglomération	10 550 497 \$	10 229 273 \$	11 499 090 \$	12 088 195 \$	14 503 515 \$
Quote-part demandée par la Ville de Québec (pour 2007, selon budget établi par la Ville de Québec)	14 550 497 \$	14 229 273 \$	11 806 307 \$	12 991 840 \$	15 424 799 \$
Somme à payer (trop-perçu) au 29 mars 2010	(4 000 000 \$)	(4 000 000 \$)	(307 217 \$)	407 497 \$	8 050 448 \$
Quote-part selon l'augmentation du budget total de la Ville de Québec	10 550 497 \$	10 229 273 \$	11 499 090 \$	11 680 698 \$	12 906 135 \$
Quote-part selon l'entente d'agglomération basée sur des chiffres incluant les dépenses mixtes et les dettes mixtes	non applicable	non applicable	11 499 090 \$	12 088 195 \$	14 503 515 \$
Quote-part réclamée par la Ville de Québec	14 550 497 \$	14 229 273 \$	11 806 307 \$	12 991 840 \$	15 424 799 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE DEUX RESSOURCES À TEMPS PARTIEL DANS DEUX SERVICES ET AJUSTEMENT À CERTAINES FONCTIONS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3137, point n^o 5, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCES : ACVSAD-2010-F135 et ACVSAD-2010-F136 ; Recommandations concernant les ressources humaines de la Ville

CONSIDÉRANT QU'un affichage à l'externe pour deux postes de secrétaire principale est paru dans le journal l'Appel et prenait fin le 19 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE le poste au Service de l'urbanisme est de nature suppléante prenant fin au 17 décembre 2010 à temps partiel 3 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le poste au Service du développement économique et greffe est permanent et à temps partiel trois jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont eu lieu les 25 et 26 mars 2010 et ont permis de trouver des candidates très intéressantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer Mme Johanne Tremblay au poste de secrétaire principale au Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conformément aux modalités de la convention collective en vigueur à compter du 29 mars 2010;

De nommer Mme Roselyne Méthot au poste de secrétaire principale au Service du développement économique et greffe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures conformément aux modalités de la convention collective en vigueur à compter du 13 avril 2010;

De mettre en œuvre les recommandations formulées avec l'avis de convocation concernant l'ajustement des ressources humaines de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RÉFECTION DE LA RUE PIERRE-GEORGES-ROY

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3138, point n^o 6, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend compléter la réfection de la rue Pierre-Georges-Roy dans les meilleurs délais de consensus avec le milieu et, qu'à cet effet, des pourparlers seront entamés sous peu avec les utilisateurs de ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage notamment la mise en œuvre de trottoirs, d'un débarcadère pour l'embarquement-débarquement des élèves de l'école Vision et de la réquisition de l'optimisation du stationnement de telle école en partenariat avec la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend d'ici la fin des travaux conserver la rue sécuritaire et carrossable malgré qu'elle ne soit pas en état de réfection définitif;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE des ententes soient prises par la Ville avec la direction de l'école Vision afin d'en venir à un consensus visant la sécurité des usagers du milieu et l'usage compatible et optimal de toutes les infrastructures disponibles pour bien servir les contribuables et les étudiants fréquentant le secteur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- DOSSIERS DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3139, point n^o 7, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



8- DOSSIERS DU SERVICE DU GREFFE

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3140, point n^o 8, séance extraordinaire du 29 mars 2010

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- 9- **DOSSIERS DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3141, point n^o 9, séance extraordinaire du 29 mars 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- 10- **DOSSIERS DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE, DES ARTS ET DE LA CULTURE**
RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3142, point n^o 10, séance extraordinaire du 29 mars 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- 11- **DOSSIERS DU SERVICE DES LOISIRS**
RÉSOLUTION N^o RVSAD-2010-3143, point n^o 11, séance extraordinaire du 29 mars 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- 12- **DOSSIERS DU SERVICE DE L'URBANISME**
RÉSOLUTION NO RVSAD-2010-3144, point no 12, séance extraordinaire du 29 mars 2010
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



- 13- **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2010-199 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS AU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD SANS EXPANSION URBAINE**
AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2010-207, point no 13, séance régulière du 29 mars 2010
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-199

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2010-199 pour la mise en œuvre de l'aqueduc et des égouts au lac Saint-Augustin Nord sans expansion urbaine.



- 14- **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**
POINT NO 14, séance extraordinaire du 29 mars 2010

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



- 15- **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
POINT NO 15, séance extraordinaire du 29 mars 2010



- 16- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
RÉSOLUTION NO RVSAD-2010-3145, point no 16, séance extraordinaire du 29 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 29^e jour du mois de mars 2010 à 21 h 05 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants